



TRACT !



SGAMI

CASINO

**LA GESTION DES PERSONNELS CIVILS DE
LA GENDARMERIE PAR LES SGAMI**

C'EST LE JEU DE LA ROULETTE !

Situation au 1er février 2024 sur plusieurs SGAMI :

Les 5 points d'indice au 1er janvier : non pris en compte pour des contractuels et fonctionnaires.

Erreur de paie : des salaires inférieurs à 500€ ou excédant 9000€ / agents payés au mauvais grade ou échelon / agents sans rémunération.

SFT & NBI : non considéré depuis plusieurs mois.

GIPA et prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : agents oubliés.

CAPL : non réalisée en 2023.

Abonnement transports publics : défaut de la contribution partielle de l'employeur.

Télétravail : indemnités non versées.

Médico Stat : dossiers en attente depuis environ 40 mois !

Quand les personnels civils de la gendarmerie pourront-ils compter sur une gestion RH saine et respectueuse ?

Le SNPC FO Gendarmerie n'a de cesse de le dire, les 33 ETP fournis par la DGGN lors de la création des SGAMI doivent être rendus !!!

NOUS NE LÂCHERONS PAS !

